



AUTOMNE 2022 | VOL. 13  
ÉDITION POUR LES RETRAITÉS

# MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

## DANS CE NUMÉRO

- 1 | **VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE (RCV)**
- 1 | **RESSOURCES LIÉES AU RCV**
- 2 | **QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'ATTRIBUTION DU RCV?**
- 2 | **NOTRE RÉGIME EST-IL DANS UNE BONNE SITUATION FINANCIÈRE?**
- 3 | **QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS FINANCIERS EN 2021?**
- 4 | **COMMENT LE RRSPNB CALCULE-T-IL LE RCV?**
- 5 | **RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS DE 2022**
- 7 | **ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2022 DU RRSPNB**
- 7 | **NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE!**
- 7 | **DATES DE VERSEMENT DES PRESTATIONS DU RRSPNB EN 2023**
- 7 | **MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS**

## COORDONNÉES

### PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime  
de retraite dans les services publics  
du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

### PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)

506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : [info@rrspnb.ca](mailto:info@rrspnb.ca)

ISBN 978-1-4605-3245-4



ÉDITION  
SPÉCIALE  
COÛT DE  
LA VIE

# VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Les rajustements au coût de la vie ont pour but de vous aider à suivre l'inflation, que vous soyez un retraité qui touche une pension ou un participant actif qui épargne pour sa future retraite. Les rajustements au coût de la vie accordés par ce régime de retraite sont fournis à tous les participants au régime : actifs, retraités ou différés.

Le rajustement au coût de la vie (RCV) accordé cette année est le plus élevé à ce jour pour ce régime.

Le RCV accordé cette année à tous les participants au RRSPNB est le suivant :

# 5,24 %

Pour les retraités, l'augmentation sera appliquée à votre prestation de retraite mensuelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Vous recevrez un avis écrit de cette augmentation en décembre 2022.

## Rajustement au coût de la vie (RCV) accordé depuis la conversion du régime

Année d'attribution (1 <sup>er</sup> janvier)	RCV du RRSPNB	IPC canadien*
2023	5,24 % <sup>†</sup>	5.56 %
2022	1,46 %	1,46 %
2021	1,46 %	1,46 %
2020	2,12 %	2,12 %
2019	1,88 %	1,88 %
2018	1,47 %	1,47 %
2017	1,40 %	1,40 %
2016	1,49 %	1,49 %
2015	1,43 %	1,43 %
2014	0,96 %	0,96 %

\*Le RCV maximal qui peut être accordé en fonction de la variation en pourcentage de l'IPC canadien moyen, tel que défini à la page 4.

†Le 0,32 % restant qui n'est pas accordé cette année pourrait être accordé dans les années à venir lorsque le régime sera en mesure de le faire.

## RESSOURCES LIÉES AU RCV

Cliquez sur les liens ci-dessous ou numérisez les codes QR avec votre appareil mobile pour accéder à d'autres ressources liées au RCV.

Vidéo : Comment le rajustement au coût de la vie est-il calculé?  
[rrspnb.ca/rcvvideo](https://rrspnb.ca/rcvvideo)



Feuille de renseignements : Explications sur le RCV  
[rrspnb.ca/rcv](https://rrspnb.ca/rcv)



Graphique sur l'IPC de Statistique Canada  
[rrspnb.ca/statistiquecanada](https://rrspnb.ca/statistiquecanada)



RRSPNB 2021 Évaluation actuarielle  
[rrspnb.ca/evaluation](https://rrspnb.ca/evaluation)



De plus amples renseignements, y compris une section sur le « rajustement au coût de la vie », sont accessibles ici : [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca).

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

# QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'ATTRIBUTION DU RCV?

Les étapes que suit le conseil pour accorder des rajustements au coût de la vie (RCV) sont déterminées par les règles énoncées dans deux des documents constitutifs du RRSPNB : le texte du régime ([rrspnb.ca/texteduregime](https://rrspnb.ca/texteduregime)) et la politique de financement ([rrspnb.ca/pf](https://rrspnb.ca/pf)).

Notre régime est-il dans une bonne situation financière? 	Y a-t-il un excédent disponible pour financer le RCV? 	Quel est le taux d'inflation annuel actuel? 5,56 %	Quelle part de ce taux d'inflation le régime peut-il fournir? 94 %	Quel pourcentage peut être accordé? 5,24 %	Qu'advient-il du 0,32 % restant? Peut être attribué dans le futur.
Déterminé par : Revue actuarielle annuelle (page 3)	Déterminé par : Revue actuarielle annuelle (page 3)	Déterminé par : Augmentation moyenne sur 12 mois de l'IPC (page 4)	Déterminé par : Revue actuarielle annuelle (voir ci-dessous)	Déterminé par : Revue actuarielle annuelle (voir ci-dessous)	Déterminé par : La santé financière future du régime

## NOTRE RÉGIME EST-IL DANS UNE BONNE SITUATION FINANCIÈRE?

Le conseil des fiduciaires veille à ce que le régime demeure sûr, viable et abordable - pour les participants actuels et futurs. Les indicateurs du succès du régime jusqu'à présent ont été sa capacité d'accorder le RCV chaque année, tout en maintenant le régime surfinancé.

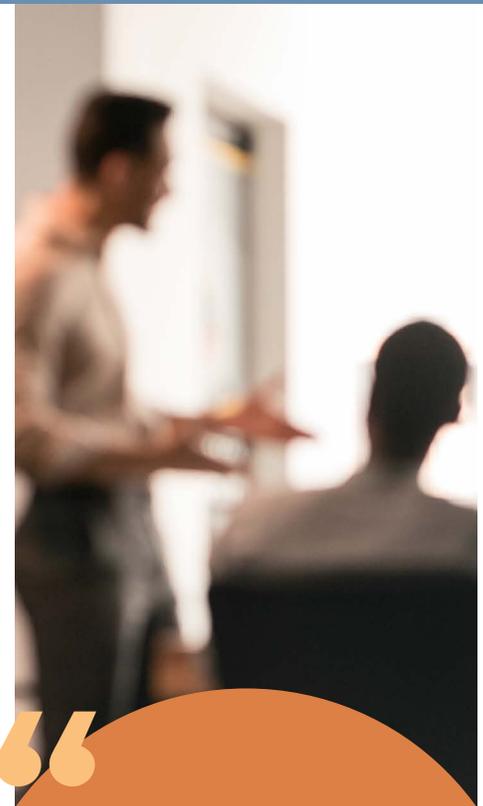
**Nous sommes heureux d'annoncer que le RRSPNB continue d'être bien financé malgré les conditions difficiles du marché jusqu'à présent en 2022 et le RCV qui sera versé le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Comme l'exige la *Loi sur les prestations de pension*, votre conseil des fiduciaires et l'actuaire indépendant du régime examinent chaque année le niveau de financement et les objectifs de gestion des risques du régime afin de déterminer si la situation financière du régime est bonne et si un rajustement au coût de la vie (RCV) peut être accordé. Cet examen est décrit dans le rapport d'évaluation actuarielle disponible sur le site [rrspnb.ca/evaluation](https://rrspnb.ca/evaluation). Un résumé des résultats se trouve à la page suivante.

L'un des trois résultats suivants peut se produire à la suite de cet examen et du montant des fonds excédentaires que le Régime peut utiliser :

1. Le conseil peut accorder un plein RCV;
2. Le conseil peut accorder un RCV partiel; ou
3. Le conseil ne peut pas accorder le RCV.

**Pour le RCV de 2023, nous sommes dans le deuxième scénario. Selon la politique de financement du RRSPNB, le régime pourrait utiliser jusqu'à 389,2 millions de dollars de fonds disponibles pour accorder 5,24 % de l'augmentation possible de 5,56 % du coût de la vie. Le 0,32 % restant pourrait être accordé dans les années à venir si le régime a un excédent suffisamment important. Vous trouverez un exemple de calcul du RCV à la page 4.**



**Nous sommes heureux d'annoncer que le RRSPNB continue d'être bien financé**

# QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS FINANCIERS EN 2021?

Pour déterminer les niveaux de financement du RRSPNB, l'actuaire du régime compare l'actif du régime à son passif. Les résultats du rapport d'évaluation actuarielle sont présentés ci-dessous. Vous voulez en savoir plus sur ces résultats et leur signification ? L'actuaire du régime, Solutions Mieux-être LifeWorks, a présenté les résultats lors de l'assemblée annuelle d'information du RRSPNB de cette année. La vidéo est disponible à l'adresse [rrspnb.ca/AAI2022](https://rrspnb.ca/AAI2022).



Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans  
**134,8 %**

Sert à déterminer les mesures que doit prendre le conseil des fiduciaires en vertu de la politique de financement du RRSPNB, comme l'octroi d'un RCV.

Coefficient de la valeur de terminaison  
**108,4 %**

Sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès ou à la rupture du mariage.

## Résultats de la gestion des risques

### Objectif premier de la gestion des risques

Atteindre un taux de probabilité d'au moins 97,5 % que les prestations acquises ne diminuent pas au cours des 20 prochaines années.

**99,40 %**



Dépassée

### Premier objectif secondaire de la gestion des risques

Accorder une indexation correspondant à plus de 75 % de l'IPC aux participants et aux retraités au cours des 20 prochaines années.

**94,80 %**  
de l'IPC



Dépassée

### Deuxième objectif secondaire de la gestion des risques

Arriver à un taux de probabilité d'au moins 75 % que les prestations accessoires (c.-à-d. la subvention de retraite anticipée) soient versées au cours des 20 prochaines années.

**99,20 %**



Dépassée

# COMMENT LE RRSPNB CALCULE-T-IL LE RCV?

Le rajustement au coût de la vie (RCV) du RRSPNB est calculé au moyen d'une méthode similaire utilisée par le Régime de pensions du Canada (RPC) et d'autres régimes de pension; le calcul pour cette année est inclus ci-dessous. Il est également expliqué dans une vidéo à [rrspnb.ca/rcvvideo](https://rrspnb.ca/rcvvideo).

## QUOI?

Le RCV est mesuré en déterminant la moyenne sur 12 mois du niveau de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période la plus récente du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et en comparant ce chiffre à la moyenne de la même période de l'année précédente. L'IPC est fourni par Statistique Canada et représente une moyenne de l'évolution des prix de différents produits, allant de la nourriture et du logement aux vêtements et aux produits récréatifs.

## QUI?

L'actuaire du régime (Solutions Mieux-être LifeWorks) effectue le calcul. Le conseil des fiduciaires compare ensuite les résultats avec la politique de financement du RRSPNB pour décider si un RCV peut être accordé (voir page 2).

## COMMENT?

En ce qui concerne le RCV accordé le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'actuaire du régime :

- a comparé l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de juillet 2021 à juin 2022 avec celui de la période de juillet 2020 à juin 2021.
- Les IPC de chaque mois ont été ajoutés puis divisés par 12 pour les 12 mois de l'année afin d'obtenir la moyenne mensuelle de l'IPC. Pour la période de juillet 2021 à juin 2022, la moyenne était de 146,29.

Mois Année	juil. 2021	août 2021	sept. 2021	oct. 2021	nov. 2021	déc. 2021	jan. 2022	fév. 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022	moy.
IPC	142,3	142,6	142,9	143,9	144,2	144,0	145,3	146,8	148,9	149,8	151,9	152,9	146,29
Inflation %	3,7 %	4,1 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	6,7 %	6,8 %	7,7 %	8,1 %	5,56 %

- Le même calcul a ensuite été fait pour l'année précédente. Pour la période de juillet 2020 à juin 2021, l'IPC moyen était de 138,59.

Mois Année	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	déc. 2020	jan. 2021	fév. 2021	mars 2021	avril 2021	mai 2021	juin 2021	moy.
IPC	137,2	137,0	136,9	137,5	137,7	137,4	138,2	138,9	139,6	140,3	141,0	141,4	138,59
Inflation %	0,1 %	0,1 %	0,5 %	0,7 %	1,0 %	0,7 %	1,0 %	1,1 %	2,2 %	3,4 %	3,6 %	3,1 %	1,46 %

Le taux disponible pour le RCV a ensuite été calculé en déterminant la variation en pourcentage des IPC moyens pour ces deux périodes à l'aide du calcul ci-dessous. Il est important de noter qu'un taux de RCV négatif ne sera jamais appliqué au régime.

$$\frac{146,29 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2022)} - 138,59 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2021)}}{138,59 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2021)}} = 5,56 \% \quad \left| \begin{array}{l} \text{RCV maximal qui} \\ \text{pourrait être accordé} \\ \text{pour 2023} \end{array} \right.$$

D'après le calcul, le RCV maximal qui pouvait être versé à tous les participants du RRSPNB pour 2023 était de 5,56 %. Compte tenu de la santé financière du régime, du rapport d'évaluation actuarielle et des règles énoncées dans la politique de financement, **le conseil accorde 5,24 % cette année, et le reste dans les années à venir si possible.**

RENDEMENT DU RRSPNB (BRUT)

**-7,90 %**

AU 30 JUIN 2022

DIMINUTION NETTE DE  
**0,827 milliard de dollars**

DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2021

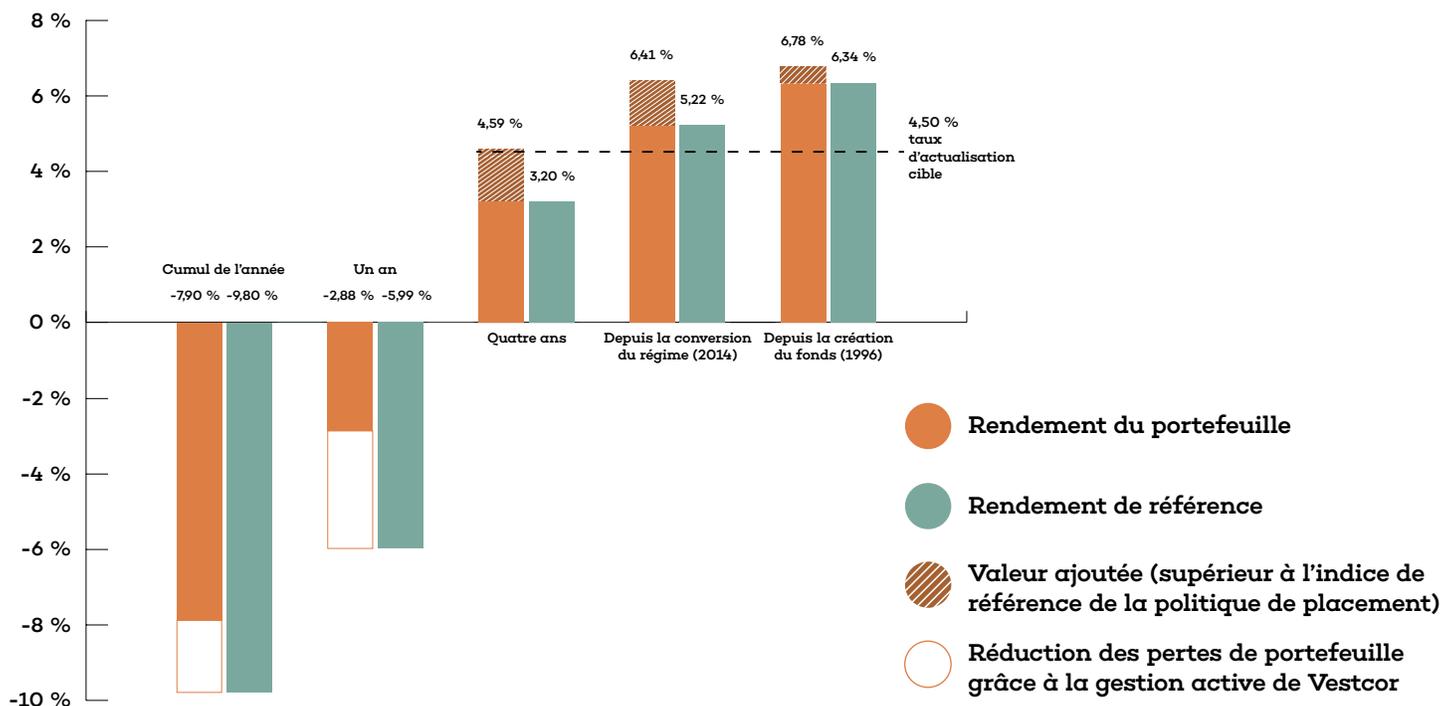
ACTIFS DE PLACEMENT

**8,526 milliards de dollars**

### Principaux points à retenir

- Les marchés financiers ont été difficiles jusqu'à présent cette année. Bien que votre régime ait été confronté à une baisse à court terme de la valeur de l'actif, son approche à faible risque a fait en sorte que la baisse est beaucoup moins importante que celle des régimes de retraite canadiens comparables, et à long terme, le régime continue d'avoir un rendement positif de 6,78 % et demeure surcapitalisé, malgré cette période difficile.
- Bien que le rendement au milieu de l'année ait été de -7,90 %, le rendement médian des régimes de retraite canadiens à prestations déterminées a été de -14,70 %.\*

### RENDEMENTS DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2022)



Le rendement des marchés financiers mondiaux durant la première moitié de 2022 a été le pire de l'histoire récente pour les investisseurs qui investissent de façon diversifiée, le rendement des actions et des obligations ayant été nettement négatif en raison de l'instabilité économique et de la hausse de l'inflation. La position défensive adoptée pour les actifs investis a fourni une certaine protection contre les déclin plus marqués, et la gestion active des placements a fourni une valeur de rendement qui a dépassé les indices de référence, obtenant un rendement actif de 1,90 % pendant la première moitié de 2022. Cependant, l'ensemble du programme de placement a tout de même obtenu un rendement négatif de -7,90 % au cours des six premiers mois de 2022.

Bien que la récente faiblesse atypique dans les marchés des actions et des instruments à taux fixe ait donné lieu à un rendement plus faible depuis le début de l'exercice, le rendement annualisé sur quatre ans de 4,59 % et le rendement annualisé depuis le début de 6,78 % ont tous les deux continué de dépasser les rendements de référence de 3,20 % et 6,34 % respectivement.

\*Régime de retraite à prestations déterminées médian selon RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

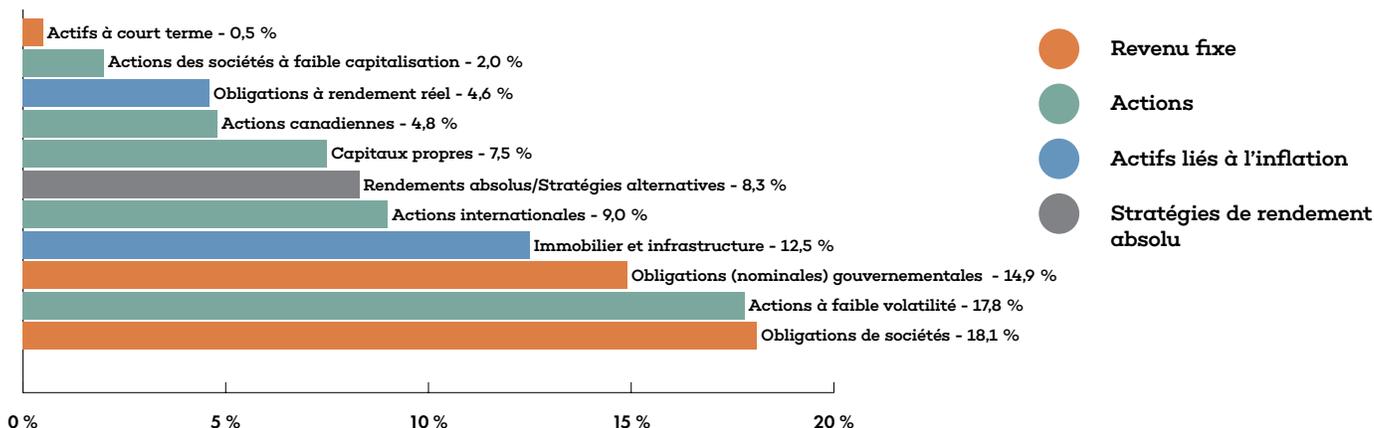
## ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 30 juin 2022 s'établissait à 8,526 milliards de dollars, en baisse de 0,827 milliard de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2021. Cette baisse est attribuable à l'effet combiné des pertes de placement, des dépenses du régime et des prestations de pension, qui ont été partiellement compensées par les cotisations de l'employeur et des participants.

## COMPOSITION DE L'ACTIF

Le diagramme ci-dessous illustre la composition de l'actif au 30 juin 2022 et la diversification des actifs de placement du régime.

### Ventilation de la composition de l'actif au 30 juin 2022



À la suite de l'examen annuel de la politique de placement par le conseil, les placements du RRSPNB seront transférés vers une nouvelle composition de l'actif au cours des 12 prochains mois. Un complément d'information concernant les politiques du conseil se trouve dans l'énoncé des politiques de placement, disponible au [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca), sous « Gestion du régime », « Documents constitutifs ».

## APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Compte tenu des perturbations géopolitiques, économiques et commerciales, la volatilité des marchés a été considérablement plus grande que la normale jusqu'ici en 2022. Selon des perspectives prudentes, elle devrait se maintenir pendant un certain temps, pendant que les marchés continuent de digérer les nouvelles concernant le conflit en cours en Ukraine, les problèmes liés à la COVID-19 et à la chaîne d'approvisionnement et les répercussions des taux d'intérêt plus élevés sur l'activité économique.

La hausse de l'inflation s'est poursuivie en 2022 et a atteint des niveaux qui n'ont pas été observés depuis des décennies, malgré les récentes tentatives des banques centrales américaines et canadiennes visant à la ralentir. Pour l'avenir, même si les perspectives à court terme sont évidemment sombres et nécessitent une gestion prudente des portefeuilles, les perspectives à plus long terme se sont quelque peu améliorées pour les investisseurs, du moins en ce qui concerne les rendements nominaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à [vestcor.org/miseajourdumarche](https://vestcor.org/miseajourdumarche).

## DÉFINITIONS UTILES

**GESTION ACTIVE :** Une stratégie de placement que la direction utilise pour surclasser une cible de référence ou indice de l'industrie.

**INDICE DE RÉFÉRENCE :** Norme de l'industrie à laquelle il est possible de comparer les taux de rendement, comme les indices des actions ordinaires et des obligations créés par des bourses et des agents en placements.

**OBLIGATIONS :** Titre de créance qui verse à l'investisseur un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du prêt et en remet la valeur nominale une fois le prêt arrivé à échéance. Les obligations appartiennent à une classe d'actifs connue sous le nom de **revenu fixe**.

**TAUX D'ACTUALISATION :** Fixé par le conseil des fiduciaires après consultation de l'actuaire indépendant du Régime. Le taux de rendement net présumé des placements que la caisse de retraite doit obtenir de façon prudente à long terme pour maintenir la prestation de base.



## ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2022 DU RRSPNB

Le 22 septembre 2022, nous avons tenu notre huitième assemblée annuelle d'information par webdiffusion en direct. Cette année, plus de 800 participants ont pu assister à l'assemblée en ligne ou par téléphone.

Des informations sur le RCV, la santé financière du régime en 2021 et jusqu'à présent en 2022, ont été discutées. Regardez un enregistrement à [rrspnb.ca/aai2022](https://rrspnb.ca/aai2022).

## NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE!

### Résultats du sondage auprès des participants

Au printemps dernier, nous avons demandé aux participants du RRSPNB de répondre à un sondage sur leur perception du régime, sur leur niveau de compréhension de celui-ci et sur ce qui pourrait être amélioré.

Merci à tous ceux qui ont pris le temps d'y répondre. Nous avons reçu des réponses de près de 6 000 participants. Nous sommes en train d'examiner vos réponses et nous les utiliserons pour éclairer nos décisions à l'avenir.

Voici quelques-uns des commentaires que nous avons reçus :



Les résultats complets du sondage seront disponibles au cours des prochaines semaines à [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca).



## DATES DE VERSEMENT DES PRESTATIONS DU RRSPNB EN 2023

JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
24	24	24	24	24	23	24	24	22	24	24	18

## MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension (LPP)* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification apportée aux documents constitutifs du RRSPNB. Aucune modification n'a été apportée aux documents constitutifs depuis le dernier bulletin.

Les versions courantes des documents constitutifs sont disponibles sur le site [rrspnb.ca](https://rrspnb.ca).

### VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?

Contactez-nous à l'adresse [info@rrspnb.ca](mailto:info@rrspnb.ca) ou en appelant le 1-800-561-4012.

